



Listen to this article

On peut considérer le péché de deux points de vue différents. La Bible déclare que tous les hommes sont pécheurs, car en Eden la race humaine entière fut jugée et condamnée. Tous ces pécheurs peuvent plus ou moins rendre insensible leur conscience en faisant des choses qu'ils savent être mauvaises, et ils peuvent ainsi continuer à se dégrader mentalement, moralement et physiquement ; ils peuvent aussi lutter de toutes leurs forces contre le péché et leurs faiblesses et essayer d'améliorer leur caractère et leur vie. Selon qu'ils agissent dans un sens ou dans l'autre, ils progressent ou ils dégènèrent.

Mais au temps présent, Dieu ne s'occupe pas si le monde agit de l'une ou de l'autre façon. Il a prévu de faire bénéficier des mesures favorables de l'Age millénaire tous ceux qui voudront revenir en harmonie avec Lui. Il a prévu ces mesures pour les rétablir pleinement à Son image et dans Sa faveur. Ce sera leur temps d'épreuve. Ce n'est pas ce que les hommes font maintenant qui déterminera leur destinée éternelle, bien que leur comportement actuel affecte leur caractère et leur donne plus ou moins de chances de profiter des opportunités de l'âge prochain. La manière de vivre actuelle de certaines personnes semble tellement les endurcir qu'il faudra leur infliger beaucoup de coups dans l'âge à venir pour les ramener à des dispositions obéissantes et dociles, si, bien entendu, ces personnes acceptent de se mettre en harmonie de coeur avec les arrangements du Royaume. Ce que les hommes font actuellement peut les dégrader ou les élever, mais ne peut pas les conduire à la vie éternelle ou à la mort éternelle, car les gens de ce monde sont sous le coup de la première condamnation à mort ; ils subissent tous la condamnation adamique.

Dieu a clairement déclaré qu'il y aura une vie future, une espérance future ; Il a clairement expliqué pourquoi il en est ainsi et comment la délivrance de cette condamnation doit être opérée. Bien plus, Il a adressé un message pendant l'âge actuel et certains d'entre nous y ont joyeusement répondu. Puisque Dieu se propose d'offrir gratuitement la vie éternelle à chaque être humain et qu'Il veut maintenant recevoir ceux qui désirent être en harmonie avec Lui, nous avons pris la détermination de nous détourner du péché, de vivre

contrairement à celui-ci et d'être des serviteurs de Dieu et de la justice. Tous ceux qui prennent une telle position sont dirigés par le Seigneur au moyen de Sa Parole et de Sa providence, selon les termes et les conditions auxquels il est nécessaire de satisfaire pour devenir membres de la compagnie de Christ, de la compagnie de l'Eglise. Les dispositions prises par Dieu sont si larges qu'elles peuvent répondre amplement à tous leurs besoins.

Par conséquent, il y a maintenant pour eux un péché allant à la mort, un péché volontaire, qui peut décider de leur destinée éternelle. L'Apôtre Paul, s'exprimant comme porte-parole du Seigneur, déclare que si nous, l'Eglise de Christ, péchons volontairement après avoir reçu l'Esprit de Dieu, après être venus à la connaissance de la Vérité, telle qu'elle est en Jésus, et après avoir goûté le don céleste, il ne reste plus de sacrifice pour nos péchés, mais seulement la destruction (Hébreux 6 : 4-6 ; 10 : 26-31). Si nous péchons volontairement après avoir abandonné le péché, cela voudrait dire que notre esprit s'est perverti, que notre cœur a changé et que nous sommes retournés nous vautrer dans le borbier. Nul, sinon les membres de l'Eglise, ne peut faire cela, car ceux-ci seulement sont passés de la mort à la

1987 - Juillet-Août-Septembre - page 28

vie. Nous avons passé un contrat en bonne et due forme avec l'Eternel et Il ne l'ignorera pas. Il tient à ce que nous le remplissions ; nous devons soit observer notre alliance, soit encourir le châtement, c'est-à-dire la seconde mort.

LE CAS DE SAUL DE TARSE

Mais les péchés que nous avons commis avant la consécration ne sont pas les péchés volontaires qui entraînent la seconde mort. Ces péchés volontaires sont commis après la consécration. Prenons ce qui est arrivé à Saul de Tarse comme illustration. Saul, semble-t-il, ne commit pas de péché volontaire quand il persécuta l'Eglise de Christ ; car, déclara-t-il plus tard, il pensait vraiment qu'il accomplissait le service de Dieu. Nous pouvons nous représenter facilement comment un homme de fort caractère comme Saul de Tarse pouvait penser qu'il servait Dieu en lapidant saint Etienne et en accomplissant d'autres actes de même nature. Il s'imaginait que les disciples de Jésus de Nazareth violaient la Loi juive et essayaient de renverser le Judaïsme. Il pensait qu'il défendait les institutions de Dieu. Il ne soupçonnait pas qu'il était en train de faire quelque chose de contraire à la volonté de Dieu. Il fut jeté à terre par la lumière surnaturelle et entendit la voix du Seigneur, disant : « Saul,

Saul, pourquoi me persécutes-tu ? » Il fut frappé de stupeur et il dit : « Qui es-tu Seigneur ? » La pensée qu'il persécutait le Seigneur lui paraissait étrange, car il croyait qu'il servait Dieu. Aussitôt qu'il s'aperçut de son erreur et se rendit compte qu'il persécutait le peuple du Seigneur, il fit volte-face sur-le-champ et se mit en pleine harmonie avec la volonté divine. Il donna la preuve, par sa sincérité de coeur, qu'il n'avait pas fait le mal volontairement.

Nous ne croyons pas que, si Saul avait péché volontairement en lapidant St Etienne, le Seigneur serait apparu à lui et aurait envoyé Son serviteur Ananias pour lui dire ce qu'il devait faire. Néanmoins, Saul avait fait le mal et il reçut un certain nombre de coups, un châtement. Sa cécité partielle pour la vie fut, dans une certaine mesure, une punition, une correction ; elle fut aussi un moyen pour qu'il restât humble lorsqu'il aurait plus tard des révélations. - 2 Cor. 12 : 7-9.

Pour autant que nous comprenons les Saintes Ecritures, le mérite de la mort de Christ ne couvre pas le péché volontaire, de quelque nature qu'il soit, mais seulement les péchés que nous commettons sans le vouloir. Ceux qui aiment le péché, qui préfèrent le péché, ont, semble-t-il, peu de chances d'être touchés par le Message évangélique durant cet âge. Ceux qui ne sont pas satisfaits d'eux-mêmes, mais qui rencontrent des difficultés simplement à cause des faiblesses de la chair, sont le genre de personnes qui sont le plus susceptibles d'être touchés. Si à un certain moment avant de venir au Seigneur, ces personnes, sincères de coeur, ont commis des péchés qui comportaient une certaine mesure de préméditation, elles eurent probablement plus tard des épreuves assimilées à des coups, certaines souffrances, par conséquent, soit avant la consécration, soit après.

NOUS MOISSONNONS CE QUE NOUS SEMONS

Nous comprenons que lorsque quelqu'un devient une nouvelle créature en Christ, il est acquitté devant la loi de Dieu ; toutes les affaires de la vieille créature ont été réglées légalement. Quiconque entre en Christ devient mort comme être humain, selon l'appréciation divine. Mais si dans sa vie passée il a violé les lois qui régissent son être en menant un train de vie impropre, en commettant des péchés qui

affectaient sa santé, les germes de ces péchés resteront dans son corps ; et il peut durant toute sa vie être obligé de subir les conséquences de sa mauvaise conduite passée. Si dans

un moment de colère ou sous l'influence de la boisson, par exemple, il a commis un crime avant de devenir Chrétien, il peut avoir à souffrir jusqu'à la fin de sa vie à cause de ce qu'il a fait. Mais cela ne signifierait pas que ces péchés n'ont pas été couverts par le mérite de Christ. Ce serait la rétribution naturelle pour avoir fait le mal, pour avoir violé la loi divine et peut-être la loi humaine. Ses péchés seraient le résultat des faiblesses adamiques et ne seraient pas purement volontaires. Et quand il donne son cœur à l'Éternel, ils ne lui sont plus imputés et ne lui sont plus rappelés.

1987 - Juillet-Août-Septembre - page 29

Notre pensée serait donc qu'il n'y a pas de péchés, antérieurs à la consécration du Chrétien, qui soient reconnus comme tels après la consécration, même si les faiblesses et infirmités résultant de péchés anciens lui restaient aussi longtemps qu'il demeure dans la chair et s'il avait toujours à lutter contre ces faiblesses et leurs conséquences. « Ce que l'homme aura semé, il le moissonnera aussi » est la loi universelle de Dieu opérant dans notre être, même si, grâce au sacrifice de rançon de Christ, nous avons été reçus dans la famille de Dieu et pardonnés. S'il n'y avait pas la rédemption par Jésus, tous ces péchés auraient eu pour conséquence la mort éternelle. Personne ne peut s'abandonner au péché sans que celui-ci s'imprime sur la pensée et sur le corps, et la nouvelle créature aura encore cela en plus à combattre. Un tel aura cependant la sympathie du Seigneur et le mérite de son Sauveur lui sera constamment appliqué pour couvrir ces péchés et ces infirmités contre lesquels il combat. Il a le trône de grâce auquel il peut accéder quotidiennement pour être purifié, par le précieux sang, et dont il peut s'approcher pour être secouru au moment opportun.

Le fait que les péchés, auxquels on cède, laissent dans l'esprit et dans le corps des traces qui peuvent exiger des années pour les extirper, devrait inciter même ceux qui ne sont pas consacrés au Seigneur à vivre proprement, à avoir des vies pures, à chercher à être en harmonie dans la mesure du possible avec les lois de leur être. Si tous les gens du monde pouvaient se rendre compte de l'importance de ce fait et agissaient en conséquence, ils seraient grandement avantagés dans l'âge prochain, quand le monde entier sera à l'épreuve pour la vie ou la mort éternelle.

W.T. 5933 - 1916.